

SAMEDI SAINT. Abstinence en maigre strict et dernier jour du jeûne quadragesimal. — A S. Jean de Latran, station, I. de 30 a. et 30 q. et diverses cérémonies faites par le Cardinal-Vicaire, dans cet ordre: 8 h., bénédiction du feu nouveau, de l'encens et du cierge pascal; chant de tierce et des prophéties, procession au baptistère, bénédiction des fonts, baptême d'adultes juifs ou turcs, retour de la procession à la basilique, administration du sacrement de confirmation aux nouveaux baptisés, ostension des têtes de S. Pierre et de S. Paul, chant des litanies des saints, messe et ordination générale. Au *Gloria in excelsis*, on laisse tomber le voile du retable et l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, qui restent exposées toute la journée. — Au palais apostolique, 9 h., chapelle papale. Bénédiction du cierge pascal, chant des prophéties et des litanies, messe par un Cardinal-Prêtre, avec musique de Palestrina. Au *Gloria in excelsis*, on découvre la tapisserie du retable, on tire le canon au fort S. Ange et l'on sonne toutes les cloches de la ville. Vêpres. I. de 30 a. et 30 q. — A la basilique vaticane, 8 h., bénédiction du feu nouveau et de l'encens sous le portique, rentrée au chœur, bénédiction du cierge pascal, chant des prophéties, bénédiction des fonts, baptême d'un enfant nouveau-né, litanies, messe et vêpres. Ostension des grandes reliques. — A S. André della Valle, ou à S. Blaise, *via Giulia*, 3 h. $\frac{1}{2}$, messe pontificale en rit arménien et distribution des eulogies. — A S. Ignace, exposition du S. Sacrement et illumination à l'occasion des quarante heures. — A S. Marcel, complies solennelles et distribution de roses bénites. — Toute la journée, les curés vont dans les maisons particulières de leurs paroisses respectives bénir les appartements, le lit des époux et les œufs de Pâques. — A S. Grégoire l'Illuminateur, près la colonnade de S. Pierre, messe en rit Arménien par l'abbé du monastère, 5 h. du soir.

TEMPS PASCAL.

PAQUES. — Au point du jour, on tire le canon au château S. Ange et l'on arbore les bannières pontificales. A 9 h., le Pape célèbre pontificalement à S. Pierre, vénère les reliques de la Passion, puis donne la bénédiction, du haut de la *loggia*, avec indulgence plénière: si le

Pape n'assiste pas à la messe, chapelle cardinalice. I. de 50 a. et 50 q. — A S. Sylvestre *in Capite*, on expose au maître-autel un morceau du voile de la Ste Vierge et du manteau de S. Joseph. Au grand parloir du monastère, 9 h., bénédiction du pain, de l'huile, des œufs et de l'agneau papal. — A S. Pierre, 4 h., PROCESSION DES TROIS MARIES, vêpres et sermon. La procession descend la nef, va sur la place et rentre à la basilique dans cet ordre: Clochette, Pavillon, Porte-bénitier et thuriféraire, Croix capitulaire entre deux chandeliers, Séminaire de S. Pierre, Bénéficiers, Chanoines, six bénéficiers et le chanoine hebdomadier en pluvial. — A l'*Ave Maria*, illumination à feux voilés de la coupole, de la façade et des portiques, au moyen de 4400 lampions; une heure après l'*Ave Maria*, addition de feux brillants, au nombre de 790. (Il faut 365 personnes pour allumer ces divers feux.) — A Ste Marie-Majeure, station et I. P. A 4 h., ostension de toutes les reliques de la basilique (V. 2^e ostension), vêpres solennelles, auxquelles assistent les Eminentissimes Cardinaux, et 2^e ostension des mêmes reliques. — A Ste Praxède, 3 h. $\frac{1}{2}$, ostension de toutes les reliques de la basilique (V. 3^e ostension), vêpres et 2^e ostension. — A S. Jean de Latran, 4 h., ostension à l'autel papal de toutes les reliques de la basilique, vêpres solennelles et 2^e ostension des mêmes reliques (V. 1^e ostension). Les têtes de S. Pierre et de S. Paul sont découvertes.

LUNDI DE PAQUES. — A S. Onuphre, station et I. de 30 a. et 30 q. On expose le bras de S. Onuphre et plusieurs reliques de saints martyrs extraits des catacombes. — Au palais apostolique, 10 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale. Messe par un Cardinal-prêtre, sermon latin par le Procureur Général des Minimes, et I. de 30 a. et 30 q. — A la basilique vaticane, 8 h. $\frac{1}{2}$, matines et laudes solennelles, messe pontificale, sermon après l'évangile, et, 11 h. $\frac{1}{2}$, procession pour la translation des reliques à la chapelle ou *loggia* de Ste Hélène. — A 3 h. $\frac{1}{2}$, ostension de ces mêmes reliques, vêpres et 2^e ostension (V. 4^e ostension). — A S. Jean de Latran, on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul. — Au Janicule, une heure après l'*Ave Maria*, feu d'artifice.

MARDI. — A S. Paul-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q. Vêpres solennelles, 4 h. — Au palais apostolique, 10 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale. Messe par un Cardinal-

prêtre, sermon latin par un élève du collège Nazaréen, et I. de 30 a. et 30 q.

MERCREDI. — A S. Laurent-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q. Prières stationnelles et procession, 4 h. $\frac{1}{2}$.

JEUDI. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 30 a. et 30 q.

VENDREDI. — A Ste Marie-des-Martyrs et à Ste Marie-sur-Minerve, station et I. de 30 a. et 30 q. — A Ste Marie-des-Martyrs, on expose les corps des SS. Marius et Anastase, martyrs, et à l'autel du Crucifix, la châsse dans laquelle le voile de Ste Véronique fut apporté à Rome.

SAMEDI IN ALBIS. — A S. Jean de Latran, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, 10 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale. Messe par un Cardinal-prêtre. On chante à l'offertoire le motet *Angelus Domini* d'Anerio. I. de 30 a. et 30 q.

Dim. de QUASIMODO. — A S. Pancrace-hors-les-Murs, à Ste Marie della Scala et à Ste Marie in Trastevere, station et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Pancrace, on expose une partie du bras de S. Clément, pape, du crâne et du bras de Ste Praxède, du bras de Ste Pudencienne et plusieurs reliques des saints martyrs extraites des catacombes. — A Ste Marie della Scala, on expose un morceau de l'autel de la Présentation, la tête d'une des compagnes de Ste Ursule et des reliques des trois Mages, Gaspar, Balthasar et Melchior. — A Ste Marie in Trastevere, messe, 9 h. $\frac{1}{2}$, et première ostension des reliques; 2^e ostension, 4 h. $\frac{1}{2}$, vêpres et 3^e ostension (V. 5^e ostension).

2^e *Dim. après Pâques.* — A S. Roch a Ripetta, 11 h., messe, avec assistance de la confrérie, et ostension des reliques; 2^{es} vêpres, 5 h., et seconde ostension (V. 6^e ostension).

A la Propagande, consacrée le 18 avril 1729, anniversaire de la dédicace et I. de 40 jours; 2^{es} vêpres, 3 h. $\frac{1}{2}$. — Anniversaire de la dédicace et exposition des bras de S. Fabien et de S. Sébastien, à Ste Marie in Aquiro, consacrée le 11 avril 1728. I. de 40 jours. — Anniversaire de la dédicace et I. de 100 jours à l'église de S. Antoine ai Monti, consacrée le 23 avril 1833.

3^e *dim. après Pâques.* PATRONAGE DE S. JOSEPH. — A Ste Marie-des-Martyrs, 10 h. $\frac{1}{2}$, messe en musique, exé-

cutée par les Virtuoses du Panthéon, avec assistance des membres de cette insigne Congrégation. — A l'oratoire de Ste Marie in Via, messe, 11 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. — A l'Angelo Custode et à S. Joseph Capo le Case, I. P.

Anniversaire de la dédicace à S. Eustache, consacré en 1196.

4^e *dim. après Pâques.* — LE B. ALEXANDRE SAULI, général des Barnabites et évêque de Pavie, mort en 1591. — A S. Charles ai Catinari, messe 11 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. $\frac{1}{2}$. I. P.

5^e *dim. après Pâques.*

Lundi. ROGATIONS OU PETITES LITANIES, instituées, sur la fin du IV^e siècle, par S. Mamert, évêque de Vienne (France) pour la conservation des fruits de la terre et l'éloignement des fléaux publics. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 30 a. et 30 q. La procession part de S. Adrien au Forum, 7 h. $\frac{1}{2}$, fait une première station à Ste Marie-des-Monts, une autre à Ste Praxède, et s'arrête à Ste Marie-Majeure, où elle est reçue par le chapitre. Aujourd'hui et les deux jours suivants, elle défile dans cet ordre:

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. Orphelins. | 8. Conventuels. |
| 2. Tiers Ordre de la Pénitence. | 9. Mineurs observantins. |
| 3. Augustins Déchaussés. | 10. Augustins. |
| 4. Capucins. | 11. Grands Carmes. |
| 5. Hiéronymites. | 12. Servites. |
| 6. Minimes. | 13. Dominicains. ¹⁾ |
| 7. Tiers Ordre de S. François. | 14. Curés des 54 Paroisses. |
| | 15. Clergé des Collégiales. |
| | 16. Evêque officiant. |

Mardi. 2^e JOUR DES ROGATIONS. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, station et I. de 30 a. et 30 q. La procession part de Ste Françoise-Romaine, au Forum, fait une station à S. Clément et s'arrête à S. Jean de Latran, où elle est reçue par le Chapitre, précédé de ses pavillons et de ses croix stationnelles.

Mercredi. 3^e JOUR DES ROGATIONS. — A la basilique

1) Le Séminaire Romain vient ensuite à la procession du mercredi.

vaticane, station et I. de 30 a. et 30 q. La procession part de S. Laurent *in Damaso* et s'arrête à S. Pierre, où elle est reçue par le Chapitre. Immédiatement après suit, dans la sacristie, l'élection par les chapitres et les curés de Rome, du Camerlingue du Clergé.

VEILLE DE L'ASCENSION DE N.-S. — Au palais apostolique, 5 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale pour les 1^{res} vêpres.

Jeudi. ASCENSION DE N.-S., quarante jours après sa résurrection, l'an 34. — Fête d'obligation. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, chapelle papale, 10 h. Messe par un Cardinal-Evêque. On éteint le cierge pascal après l'évangile; sermon latin par un élève du collège Capranica. Vers midi, bénédiction solennelle par le Pape du haut du balcon et promulgation de l'indulgence plénière: 2^{es} vêpres, 5 h. $\frac{1}{2}$, avec assistance des Eminentissimes Cardinaux. — A Ste Marie-des-Grâces, à la porte Angélique, messe, 10 h. $\frac{1}{2}$. — A Ste Marie *della Scala*, 2 h. $\frac{1}{2}$, pendant le chant de None et l'exposition de J.-C. montant au ciel, on jette des fleurs du haut de la voûte. — A S. Pierre, station et I. P.; vêpres, 5 h. $\frac{1}{2}$, suivies de l'exposition du *linceul des SS. martyrs*, au balcon de Ste Hélène, pendant le chant du *Te Deum*. Ce linceul, *coltre dei SS. Martiri*, servit à couvrir les corps des martyrs, lorsqu'on les transporta des catacombes dans les églises.

Dim. dans l'OCTAVE DE L'ASCENSION. — A Ste Marie-des-Martyrs, station et I. de 10 a. et 10 q.

Samedi. VIGILE DE LA PENTECÔTE. Jeûne et abstinence en maigre strict. — A S. Jean de Latran, station et I. de 10 a. et 10 q. — Au baptistère de Latran, 8 h. $\frac{1}{2}$, bénédiction des fonts par le Cardinal-Vicaire, et administration des sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie à des adultes juifs ou turcs convertis à la foi catholique. — A S. Pierre, 9 h., bénédiction des fonts et baptême d'un enfant. — Au palais apostolique, 5 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale pour les 1^{res} vêpres. Le *Dixit* et le *Beatus vir* de Casciolini, écrits *alla Palestrina*, sont des morceaux de l'harmonie imitative la plus riche.

Dim. de la PENTECÔTE, ou descente du S. Esprit sur les Apôtres dans le Cénacle, l'an 34. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pon-

tificales au fort S. Ange. — A S. Pierre, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, 10 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale. Messe par un Cardinal-Evêque; sermon latin par un élève de la Propagande et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Marc, 5 h., ostension des reliques avant et après vêpres (V. 8^e ostension). — A S. Barthélemy des Bergamasques, exposition du S. Sacrement, en forme de quarante heures.

LUNDI. — A S. Pierre *in Vincoli*, station et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Esprit *in Sassia*, fête titulaire de l'église. Messe pontificale, 10 h., par Mgr le Commandeur de l'hospice du S. Esprit, Abbé Commendataire de *Monte Romano*. — A la basilique vaticane, 5 h. $\frac{1}{2}$, procession de la confrérie du S. Esprit et ostension des grandes reliques.

MARDI. — A Ste Anastasie, station et I. de 30 a. et 30 q.

MERCREDI DES QUATRE-TEMPS. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 10 a. et 10 q.

JEUDI. — A S. Laurent-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q.

VENDREDI DES QUATRE-TEMPS. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 10 a. et 10 q.

SAMEDI DES QUATRE-TEMPS. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — A S. Pierre, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Jean de Latran, 7 h. $\frac{1}{2}$, ordination générale. — Au palais apostolique, 5 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale pour les premières vêpres de la Trinité.

Dimanche. LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ. — Au palais apostolique, 10 h. $\frac{1}{2}$, chapelle papale. Messe par un Cardinal-Evêque; sermon latin par le Procureur Général des PP. de la Merci, et I. de 30 a. et 30 q. — A la Trinité-des-Monts, fête titulaire de l'église. Bénédiction solennelle du S. Sacrement, 7 h.; I. P. — A la Trinité-des-Pèlerins, fête titulaire de l'église. Offrande annuelle par le Sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. $\frac{1}{2}$. — A la Mission, messe, 10 h.; 2^{es} vêpres, 6 h. Chant Grégorien. — A Ste Marie *delle Fornaci*, fête patronale de l'Ordre; I. P. — A 4 h., procession de pénitence, par la confrérie du S. Sacrement, de Ste Marie-des-Martyrs à S. Pierre, imposée à l'occasion de scandales arrivés pendant la visite des sept églises.

MERCREDI. Au palais apostolique, 6 h., chapelle papale pour les premières vêpres de la Fête-Dieu.

JEUDI. FÊTE-DIEU, dite *Corpus Domini*, instituée par le Pape français Urbain IV, l'an 1264. Fête d'obligation.

À la chapelle Sixtine, 8 h., messe basse célébrée par le Pape avec assistance des Eminentissimes Cardinaux, et chant de divers motets. Elle est suivie de la procession, qui défile sous les portiques et entre à S. Pierre, où elle est reçue par le Chapitre et où le Pape donne la bénédiction. L'ordre est celui-ci :

1. Hospice apostolique de S. Michel.
2. Orphelins.
3. Religieux du tiers ordre de la Pénitence.
4. Augustins déchaussés.
5. Capucins.
6. Hiéronymites.
7. Minimes.
8. Religieux du tiers ordre de S. François.
9. Mineurs Conventuels.
10. Mineurs observantins.
11. Augustins.
12. Grands Carmes.
13. Servites.
14. Dominicains.
15. Olivétains.
16. Cisterciens.
17. Camaldules.
18. Bénédictins, précédés de leur séminaire.
19. Chanoines réguliers du Sauveur.
20. Séminaire romain.
21. Curés des 54 paroisses de Rome.
22. Collégiales.
23. Camerlingue du clergé.
24. Basiliques mineures, avec leurs clochettes et pavillons: Ste Marie *Regina Cali de Monte*

- Santo*, Ste Marie *in Cosmedin*, S. Laurent *in Damaso*, Ste Marie *in Trastevere*.
25. Basiliques majeures, avec leurs clochettes et pavillons: Ste Marie-Majeure, S. Pierre du Vatican, précédé de son séminaire; S. Jean de Latran.
 26. Mgr Vice-Gérant et le Tribunal du Vicariat.
 27. Procureurs généraux des ordres religieux.
 28. Chapelains portant les mitres et tiaras papales, Avocats consistoriaux, Procureurs de Collège et Camériers.
 29. Chantres de la chapelle papale, premier chœur.
 30. Prélature et Tribunal de la Rote.
 31. Prince assistant au trône.
 32. Croix papale entre sept chandeliers.
 33. Pénitenciers de S. Pierre.
 34. Evêques assistants au trône.
 35. Cardinaux-Diacres.
 36. Cardinaux-Prêtres.
 37. Cardinaux-Evêques.

38. Sénat, en toges de drap d'or.
39. Ministre des armes.
40. Deux Cardinaux-Diacres assistants.
41. Le Pape porté sur la *sedia* et tenant le S. Sacrement.
42. Chantres de la chapelle papale, 2^e chœur.
43. Protonotaires apostoliques, précédés de l'Auditeur de la Chambre et du Majordome.
44. Généraux d'ordre.
45. Camériers de cape et d'épée et Massiers.
46. Gardenoble, en uniforme de gala et à cheval.
47. Etat-major des troupes pontificales.
48. Infanterie, artillerie.

À S. Pierre, 11 h., messe capitulaire; 6 h., 2^{es} vêpres et bénédiction du S. Sacrement. — A S. Esprit *in Sassia*, à S. Laurent *in Lucina* et à Ste Marie de la Victoire, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement.

VENDREDI. — A Ste Marie-sur-Minerve, 9 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assiste le Sénat. — A S. Augustin, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement.

SAMEDI. — A Ste Marie du Peuple, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement. — A Ste Marie *in via Lata*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement.

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE LA FÊTE-DIEU. — A la Trinité-des-Pèlerins, 10 h. $\frac{1}{2}$, messe et procession du S. Sacrement, avec *amantate*. — Aux Stigmates, procession solennelle du S. Sacrement, 11 h. $\frac{1}{2}$; I. P. — A S. Jean de Latran, 5 h. $\frac{1}{2}$, vêpres; procession solennelle du S. Sacrement, 6 h. Elle défile dans cet ordre :

1. Clochette et pavillons.
2. Domestiques en grande livrée du Vicaire du Chapitre et du Cardinal-Archiprêtre.
3. Confrérie du S. Sacrement, avec bannière et tronc.
4. Musique d'infanterie.
5. *Amantate*.
6. Orphelins.
7. Religieux du tiers ordre de la Pénitence.
8. Augustins déchaussés.
9. Capucins.
10. Minimes.
11. Tiers ordre de S. François.
12. Conventuels.
13. Mineurs observantins.
14. Augustins.
15. Carmes.
16. Servites.
17. Dominicains.
18. Croix stationnales.
19. Chantres de la basilique.

- | | |
|--|--|
| <p>20. Séminaire romain.
21. Curés de la basilique, des SS. Pierre et Marcelin à <i>Tor Pignattara</i> et de S. Sébastien.
22. Bénéficiers.
23. Chanoines.</p> | <p>24. Pénitenciers, précédés de leurs baguettes.
25. Cardinal-Vicaire portant le S. Sacrement.
26. Eminentissimes Cardinaux et leur maison.</p> |
|--|--|

LUNDI. — Aux SS. Apôtres, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assistent l'Empereur et les Princes du Catéchisme. — A Ste Marie *dell' Orto*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle prennent part la corporation des jardiniers et marchands fruitiers et les *amantate* qu'elle dote.

MARDI. — A Ste Marie *in Via*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assistent, tous les trois ans, les *amantate* dotées par la confrérie du S. Sacrement. — A Ste Cécile *in Trastevere*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle prennent part les élèves de l'hospice apostolique de S. Michel et la corporation des potiers.

MERCREDI. — A S. Marc, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches; 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assiste le Sénat, entouré des drapeaux des 14 régions de Rome.

JEUDI. — A Ste Marie-sur-Minerve, messe, 9 h.; procession du S. Sacrement sur la place de l'église, 10 h. — A S. Pierre, 5 h. $\frac{1}{2}$, vêpres; procession solennelle du S. Sacrement dans cet ordre:

<p>Clochette et pavillon. Confrérie du S. Sacrement. <i>Amantate</i> dotées par la confrérie. Confrérie de S. Gilles. Confrérie de S. Jacques. <i>Amantate</i> dotées par le Chapitre. Chantres de la basilique. Séminaire de S. Pierre.</p>	<p>Bénéficiers. Chanoines. Le Vicaire du Chapitre, portant le S. Sacrement. Le Pape, une torche à la main, entouré de sa maison et de la garde noble en uniforme de demi-gala. Cardinaux.</p>
--	---

Après la bénédiction, donnée à l'autel papal, les Chanoines chantent complies, et les confréries retournent processionnellement à leurs églises.

VENDREDI. SACRÉ COEUR DE JÉSUS. — A la Trinité-des-Monts, fête patronale de la communauté. Panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.; I. P. — A Ste Catherine de Sienne à *Monte Magnanapoli* et à S. Théodore, I. P. — A S. Sylvestre *in Capite* et à Ste Ursule, messe, 10 h. $\frac{1}{2}$.

Dimanche dans l'OCTAVE. A Ste Marie de la paix, 7 h., communion générale; à 10 h., messe pontificale; à 6 h. $\frac{1}{2}$, panégyrique et bénédiction du S. Sacrement.